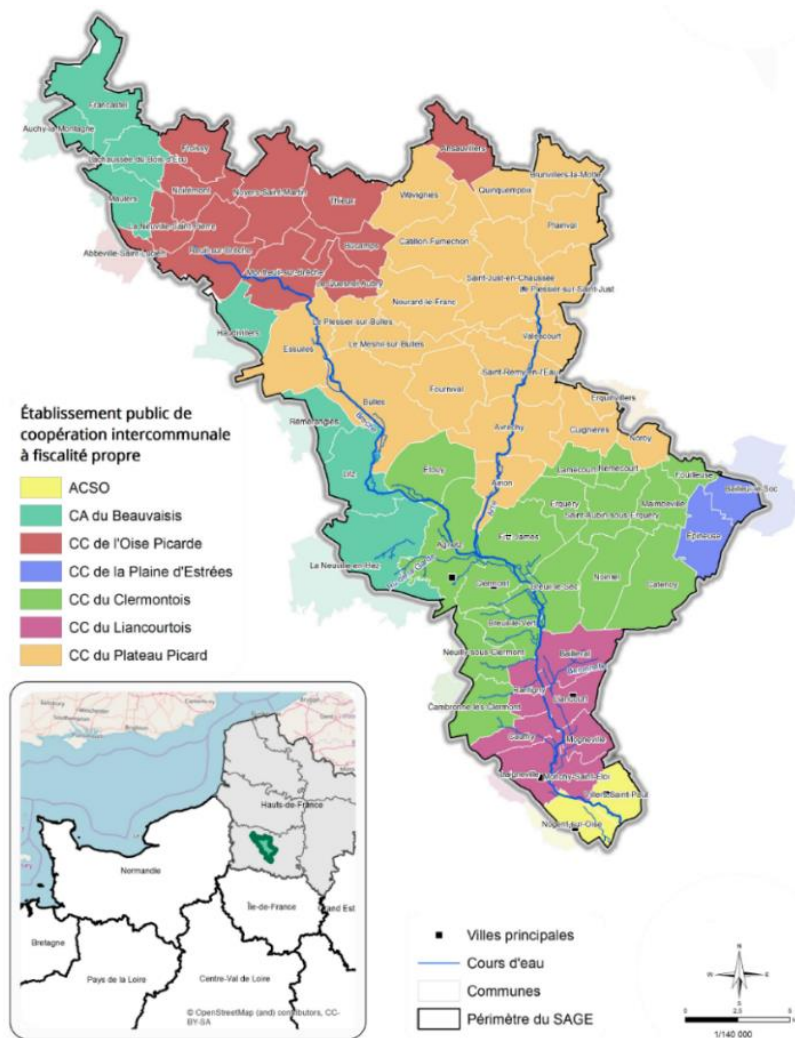


Conseil syndical du 22 mars 2023



Ordre du jour

1. Election du secrétaire de séance	3
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023.....	3
3. Approbation du compte de gestion 2022	3
4. Approbation du compte administratif 2022.....	4
5. Reprise et affectation des résultats 2022.....	5
6. Budget 2023	6
7. Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la mise en place d'un suivi ..	9
8. Signature d'une convention de partage de données avec Picardie Nature.....	9

1. Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir désigner un secrétaire de séance.

PROJET DE DELIBERATION – ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil syndical, après délibération, **à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

Désigne secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023

Monsieur le Président demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023.

Le conseil syndical est amené à en délibérer

PROJET DE DELIBERATION – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2023

Le Conseil syndical, après délibération, **à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

Approuve le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023.

3. Approbation du compte de gestion 2022

Après vérification, les débits, crédits et résultats présentés au titre de l'exercice 2022 dans le compte de gestion du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, présenté par le Comptable du Trésor Public et repris dans les tableaux ci-dessous, sont conformes aux chiffres de l'ordonnateur.

Tableau II-1 du Compte de Gestion	Investissement de l'exercice 2022	Fonctionnement de l'exercice 2022	Total des sections
Recettes nettes	6 745.40	862 058.91	868 804.31
Dépenses nettes	23 277.82	780 997.17	804 274.99
Résultat de l'exercice 2022	- 16 532.42	81 061.74	64 529.32

Tableau II-2 du Compte de Gestion	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	3 943.64	/	- 16 532.42	- 12 588.78
Fonctionnement	152 511.52	/	81 061.74	233 573.26
Total	156 455.16	/	64 529.32	220 984.48

PROJET DE DELIBERATION – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2022 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche dressé par le comptable du Trésor, et avoir constaté la concordance des chiffres de l'ordonnateur,

Le Conseil syndical, après délibération, à **(l'unanimité, pour, contre, abstentions)**

Reconnait les opérations régulières,

Déclare que le compte de gestion 2022 du budget du syndicat, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part est adopté.

4. Approbation du compte administratif 2022

✓ *Fonctionnement*

Les **dépenses et les recettes de fonctionnement** dont le détail par chapitre est repris ci-dessous se sont élevées respectivement à **780 997.17 €** et à **862 058.91 €** permettant de dégager un **excédent de fonctionnement de 81 061.74 €**.

Types d'opérations	Chapitre budgétaire	Dépenses de fonctionnement
Opérations réelles	011 - Charges à caractère général	557 512.67
	012 - Charges de personnel	190 485.33
	65 - Autres charges de gestion courante	26 859.37
Opérations d'ordres	042 - Opération d'ordre entre sections	6 139.80
Total		780 997.17

Types d'opérations	Chapitre budgétaire	Recettes de fonctionnement
Opérations réelles	74 - Dotations et participations	861 970.43
	75 – Autres produits de gestion courante	1.64
	77 - Produits exceptionnels	86.84
Opérations d'ordres	042 - Opération d'ordre entre sections	-
Total		862 058.91

✓ *Investissement*

Les **dépenses et les recettes d'investissement** dont le détail par chapitre est repris ci-dessous se sont élevées respectivement à **23 277.82 €** et à **6 745.40 €** occasionnant un **déficit d'investissement de 16 532.42 €**.

Types d'opérations	Chapitre budgétaire	Dépenses d'investissement
Opérations réelles	21 - Immobilisations corporelles	23 277.82
Opérations d'ordres	040 - Opérations d'ordre entre sections	-
Total		23 277.82

Types d'opérations	Chapitre budgétaire	Recettes d'investissement
Opérations réelles	10 - Dotations, fonds divers et réserves	605.60
Opérations d'ordres	040 - Opérations d'ordre entre sections	6 139.80
Total		6 745.40

PROJET DE DELIBERATION – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur _____, Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2022 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, dressé et présenté par Monsieur Olivier Ferreira, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à **(l'unanimité, pour, contre, abstentions)**,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche dont les principaux éléments sont repris ci-dessous :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 780 997.17 € et à 862 058.91 € permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 81 061.74€.

- Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 23 277.82 € et à 6 745.40 € occasionnant un déficit d'investissement de 16 532.42 €.

Adopte le compte administratif 2022 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche.

5. Reprise et affectation des résultats 2022

Reprise et affectation des résultats - Présentation consolidée des budgets

Exercice 2022	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses (tout compris)	Recettes (tout compris)	Dépenses (tout compris)	Recettes (1068 compris)
Total	780 997,17	862 058,91	23 277,82	6 745,40
Solde	81 061,74		-16 532,42	

Report des résultats 2021 (Solde de sortie du Compte de Gestion 2021)	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total	0,00	152 511,52	0,00	3 943,64
Solde	152 511,52		3 943,64	

Résultat global	233 573,26		-12 588,78	
Solde	220 984,48			

Restes à réaliser 2022 (RAR)	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total	0.00	0.00	0.00	0.00
Solde	0.00		0.00	

Présentation consolidée des résultats

	Fonctionnement	Investissement	Solde
Total	233 573,26	-12 588,78	220 984,48

Affectation des résultats 2022

Budget Principal

	Fonctionnement	Investissement
Antérieurs reportés (CG 2021)	+ 152 511,52	+ 3 943,64
Reprise du résultat exceptionnelle	/	/
Part affectée à l'investissement (1068)	/	/
Résultats 2022	+ 81 061,74	- 16 532,42
<i>Sous-total</i>	<i>+ 233 573,26</i>	<i>- 12 588,78</i>
Solde des RAR	/	/
Total	+ 233 573,26	- 12 588,78

Affectation des Résultats du Budget Principal

- 12 588,78 du résultat d'investissement sont reportés en dépense d'investissement (001)
- + 12 588,78 du résultat de fonctionnement sont affectés au financement de la section d'investissement RAR compris (1068)
- + 220 984,48 du résultat de fonctionnement sont affectés à la section de fonctionnement en report à nouveau (002)

PROJET DE DELIBERATION – REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Vu la présentation des résultats 2022 confirmée par le trésorier,

Le Conseil syndical, constatant la sincérité des résultats présentés, après délibération, **à l'unanimité, pour, contre, abstentions**,

Décide de procéder à la reprise des résultats au budget primitif 2023 des résultats de l'exercice 2022 et à leur affectation comme suit :

- 12 588.78 € du résultat d'investissement sont reportés en dépense d'investissement (001)
- + 12 588.78 € du résultat de fonctionnement sont affectés au financement de la section d'investissement RAR compris (1068)
- + 220 984.48 € du résultat de fonctionnement sont affectés à la section de fonctionnement en report à nouveau (002).

6. Budget 2023

Note synthétique de présentation du budget

Le budget est présenté en différenciant les dépenses liées au SAGE et celles liées à la GEMA. Le principe de répartition retenu est le suivant :

- pour le SAGE : salaire chargé du directeur, frais liés au véhicule (achat, assurance, carburant, entretien), 20% des frais de maintenance et de télécommunication, coûts liés au SAGE
- pour la GEMA : salaires chargés des techniciens et du comptable, frais liés aux 2 autres véhicules, 80% des frais de maintenance et de télécommunication, coûts liés aux études et travaux menés, indemnités des élus, loyer.

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du dernier conseil syndical. Le budget proposé pour cette année doit permettre la réalisation des actions suivantes :

- Réalisation de la quatrième tranche d'entretien du PPRE,
- Réalisation des travaux de restauration de la continuité au niveau de l'ouvrage de Ramecourt (Agnetz),

- Réalisation des travaux de reméandrage du ru de la Garde à Clermont,
- Poursuite des études de restauration de la continuité au niveau des sites de Bailly le Bel (Breuil le Sec), du grand Ronquerolles (Agnetz) et du moulin d'en-bas (Etouy),
- Poursuite de l'étude de restauration de la Brèche à Litz,
- Lancement des études de restauration de la continuité au niveau du seuil de Saint Gobain (Rantigny), du moulin Lessier (Agnetz) et du seuil d'Hatton (Essuiles),
- Réalisation du suivi qualité, et acquisition de matériel de mesures de débit,
- Réalisation des travaux en zones humides sur les communes de Breuil le Sec, Breuil le Vert, Bailleval, Rantigny, Liancourt et Nogent sur Oise,
- Poursuite des études zones humides à Chedeville et Cambronne Les Clermont,
- Accompagnement des communes menant des projets en zones humides.

En termes d'investissement, il est prévu l'acquisition d'un véhicule (modèle 208) en remplacement de la 208 achetée en 2018, ainsi que du matériel de suivi des débits, qui sera financé à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Les dépenses et recettes prévisionnelles ont ainsi été provisionnées.

Le budget est équilibré en fonctionnement, avec des dépenses prévisionnelles de 2 066 052 €. Le plus gros des dépenses provient des charges à caractère général qui contiennent, dans le cas du syndicat, les études et travaux réalisés. Les recettes sont constituées des cotisations des membres, de la participation des communes pour lesquelles le SMBVB est maître d'ouvrage en zones humides (20% de la dépense) et des subventions.

Les charges de personnel constituent le second chapitre de dépense.

A / Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget du syndicat se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement pour un montant total de **2 066 052** euros réparti en :

Chapitre		GEMA	SAGE	Total
011	Charges à caractère général	1 675 040	8 540	1 683 580
012	Charges de Personnel	146 000	66 900	212 900
014	Atténuation de produits	-	-	-
022	Dépenses imprévues	94 079	17 291	111 370
023	Virement à la section d'investissement	16 009	-	16 009
042	Opérations d'ordre entre section	7 417	1 096	8 513
65	Autres charges de gestion courante	30 000	-	30 000
66	Charges financières	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	3 680	-	3 680
042	Dotations aux amortissements	-	-	-
		1 972 225	93 827	2 066 052

Recettes de fonctionnement pour un montant total de **2 066 052** euros réparti en :

Chapitre		GEMA	SAGE	Total
002	Excédent antérieur reporté	204 818	16 166	220 984
013	Atténuation de charges	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
70	Produits des services, du domaine	-	-	-
73	Impôts et taxes	-	-	-
74	Dotations, subventions et participations	1 597 406	38 162	1 635 568
7475	Groupement de collectivités	170 000	39 500	209 500
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-

77	Produits exceptionnels	-	-	-
78	Reprises sur amortissement et provisions	-	-	-
		1 972 224	93 828	2 066 052

Le conseil syndical est appelé à se prononcer sur l'adoption du projet de dépenses et recettes de fonctionnement du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche pour l'exercice 2023 à hauteur de 2 066 052 €.

B / Section d'investissement

La section d'investissements du budget du syndicat se décompose comme suit :

Dépenses d'investissements pour un montant total de **75 705** euros réparti en :

Chapitre		GEMA	SAGE	Total
001	Déficit d'investissement reporté	22 573	-9 984	12 589
020	Dépenses imprévues invest.			
040	Opérations d'ordre entre section			
2182	Matériel roulant de voirie	-	15 000	15 000
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000	-	3 000
2188	Autres immobilisations corporelles	45 116	-	45 116
		70 689	5 016	75 705

Recettes d'investissement pour un montant total de **75 705** euros réparti en :

Chapitre		GEMA	SAGE	Total
001	Excédent investissement reporté			
021	Virement de la section de fonctionnement	16 009	-	16 009
024	Produits des cessions	-	7 391	7 391
040	Opérations d'ordre entre section	7 417	1 096	8 513
10	FCTVA	578	547	1 125
	Couverture du besoin de financement	12 589	-	12 589
13	Subventions d'investissement	30 078	-	30 078
		66 671	9 034	75 705

Le conseil syndical est appelé à se prononcer sur l'adoption du projet de dépenses et recettes d'investissements du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche pour l'exercice 2023 à hauteur de 75 705 €.

PROJET DE DELIBERATION – BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président ;

Vu le débat d'orientation budgétaire ;

Le Conseil syndical, après délibération, **à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

Adopte le budget primitif du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche 2023,

Présenté en équilibre en section de fonctionnement pour 2 066 052 €,

Présenté en équilibre en section d'investissement pour 75 705 €,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

7. Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la mise en place d'un suivi

Comme discuté lors du DOB, le syndicat souhaite investir dans du matériel de suivi hydraulique et développer son suivi écologique.

Le coût estimé du suivi hydraulique est de 34 597 € HT, susceptible d'être financé à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Il comprend la mise en place d'une station de mesure de débit à Fitz-James, l'acquisition d'un courantomètre portatif, l'acquisition d'instruments de jaugeage et l'achat de matériel topographique. Ces acquisitions vont permettre d'améliorer le suivi hydrologique du bassin, notamment sur certains petits affluents, ainsi que la préparation et le suivi des travaux réalisés par le SMBVB.

En parallèle, le suivi écologique sera amélioré cette année par la réalisation de mesures sur les macro invertébrés et la flore, sur les sites restaurés les dernières années. Le coût de ce suivi est de 19 000 € TTC, financé aussi à 80% par l'Agence de l'eau.

PROJET DE DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SUIVI

Considérant la nécessité de développer un suivi hydraulique quantitatif des eaux superficielles, en complément de la station de mesure DREAL située à Nogent sur Oise,

Considérant la nécessité de développer le suivi écologique sur les sites restaurés par le SMBVB,

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité, pour, contre, abstentions**

Approuve la mise en place d'un suivi hydraulique (acquisition d'une station fixe et d'équipements mobiles) dont les dépenses seront imputées en investissement,

Approuve la mise en place d'un suivi écologique sur les sites restaurés ou en projet, dont les dépenses seront imputées en fonctionnement,

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80% sur ces 2 projets,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

8. Signature d'une convention de partage de données avec Picardie Nature

Picardie Nature récolte de nombreuses données d'inventaires via ses adhérents. L'utilisation de ces données pourrait permettre d'améliorer les actions du syndicat, les préciser et faciliter les procédures réglementaires. Certaines de ces données ne sont pas accessibles librement (géolocalisation, espèces protégées...), il convient de signer au préalable une convention d'échange avec cet organisme. Le SMBVB bénéficiera alors de l'ensemble des données récoltées par Picardie Nature en échange de la transmission des inventaires réalisés lors des projets que nous menons. L'échange est gratuit.

PROJET DE DELIBERATION – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC PICARDIE NATURE

Vu le projet de convention avec Picardie Nature,

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité, pour, contre, abstentions**

Approuve la signature d'une convention avec Picardie Nature pour faciliter les échanges de données,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.